



# Les besoins des parents solos

## Problématiques et Préconisations

Proposées par *Parents solos et Compagnie*  
Mars 2019

---

### Dans le champs de la parentalité, la difficulté d'être seul-e à la tête de la famille

#### ➤ **Isolement et repli sur soi**

La période de la séparation et ses conséquences restent difficiles et tous les plans sont à gérer en même temps. C'est un moment que les parents vivent seuls, évitant de parler de leur situation avec ceux qui ne le partagent pas. En outre au-delà de la séparation de couples parentaux, il ne faut pas omettre les situations de veuvages et de deuils, d'abandon de famille voire de non reconnaissance d'enfant.

⇒ *Les parents se retrouvent très vite isolés et certains sont déracinés, coupés de leurs réseau familial et amical. Quand ils ont des jeunes enfants, le contact avec d'autres familles reste difficile à établir.*

#### **Nos propositions :**

- Soutenir les lieux et formes de socialité (parrainage de proximité, collectifs d'entraide de pairs...)
- Mettre en œuvre l'axe 7 de la stratégie parentalité de l'Etat : « favoriser le soutien par les pairs »

#### ➤ **Reconnaissance du besoin de répit**

Les parents vraiment seul-e-s vivent 24h sur 24 h avec leurs enfants sans aucune possibilité de souffler et de prendre du temps pour eux :

⇒ *Risque de burn-out, mauvaise qualité des liens familiaux, oubli de soi.*

#### **Nos propositions :**

- Mettre en œuvre l'axe 4 de la stratégie parentalité de l'Etat : « Le répit »

## Conciliation vie publique/vie privée

On peut considérer que la situation où l'on se retrouve seul-e à éduquer ses enfants s'apparente à ce que certains décrivent comme une situation de handicap social au sens où on est empêché à chaque fois que la charge des enfants ne permet pas d'accéder à un droit, ou à un emploi. Quel que soit le terme retenu, on peut parler de réelles discriminations.

### ➤ La garde des enfants après l'âge de 6 ans

Toute aide financière s'arrête pour la garde des enfants après l'âge de 6 ans : arrêt du CMG, fin de la défiscalisation pour les frais périscolaires.

- ⇒ *Renoncement à des emplois à horaires décalés (aide-soignante, agents de services nettoyages...)*
- ⇒ *Sortie du monde du travail pour celles et ceux qui ont un emploi peu rémunérateur.*

#### Nos propositions :

- **Prolongation des aides pour les parents solos jusqu'à l'entrée au collège**
- **Allocations familiales dès le premier enfant pour les parents solos**

### ➤ La conciliation vie privée/vie professionnelle

Dans la vie quotidienne, assumer seul- e la charge des enfants veut dire être l'unique recours pour sa famille, une situation compliquée pour l'accès à l'emploi.

- ⇒ *Beaucoup de parents ont changé d'emploi après une séparation ou un veuvage pour concilier les deux. D'autres ne peuvent y accéder, d'autres y ont renoncé.*

#### Nos propositions :

- **Reconnaitre la situation de mono-parentalité par l'aménagement des postes de travail notamment des horaires.**

### ➤ Accepter les enfants dans les démarches administratives

A la CAF, dans tous les rendez-vous obligatoires ou nécessaires notamment en tant que parent-solo il est parfois demandé à ce que les enfants ne soient pas présents.

- ⇒ *Soit le parent ne vient pas, soit il vient avec son enfant au risque d'être mal perçu.*

#### Nos propositions :

- **Offrir systématiquement un mode de garde pour les enfants des parents solos dans les lieux d'accueil du public et en particulier dans ceux dédiés aux parents qui sont obligés de venir seuls.**
- **Etendre ce principe de garde d'enfant lorsque les parents sont obligés de se déplacer dans les administrations qui refusent les enfants. Et notamment Pole Emploi**

## Autour de la séparation

### ➤ L'ASF (Allocation de soutien familial)

L'ASF<sup>1</sup> est versée en cas de conjoint impécunieux. Lorsque sa situation change, la CAF se tourne vers le parent bénéficiaire afin qu'il entame une procédure juridique dans les 4 mois (sous-peine de suppression de l'ASF) confirmant la non-solvabilité du conjoint.

- ⇒ *Cela peut relancer les tensions entre l'ex-couple au point, dans certains cas de faire renoncer à son droit à l'ASF.*
- ⇒ *Cela fait porter la responsabilité de la procédure sur la personne à qui la somme est due.*
- ⇒ *Les coûts de procédure sont à la charge de la personne bénéficiaire et peuvent entraîner, en cas de conflits, des montants très importants.*

### **Nos propositions :**

- **Prise charge par la CAF de l'initiative de la procédure juridique en accord avec la personne bénéficiaire de l'ASF**
- **Prise en charge des frais de procédure par la CAF**

### ➤ La Pension alimentaire déductible des impôts

La pension alimentaire est déductible des impôts de celui qui la verse mais incluse dans les revenus de celui qui la perçoit. Ce dispositif est vécu comme une grave injustice par les parents bénéficiaires d'autant que la PA est une allocation pour subvenir aux besoins des enfants.

---

<sup>1</sup> « La Caf ou la MSA peut vous verser l'ASF si l'autre parent ne peut pas assurer son obligation d'entretien (insolvabilité, chômage, incarcération, RSA, etc.). Elle vérifiera la situation de l'autre parent.